

Ministère  
du Commerce  
et des  
Travaux publics.

Paris, le 25 Juin 1839

3<sup>e</sup> Division

3

Bureau

des beaux-arts

Monsieur le Directeur, J'ai reçu  
votre lettre en date du 28 mai dernier,  
par la quelle vous réclamez, en faveur de  
la bibliothèque de l'Académie de France  
à Rome, une part dans la distribution  
des ouvrages déposés par les Libraires &  
Imprimeurs de Paris, comme garantie du  
prêt qui leur a été fait par le Gouvernement.

Je pense, Monsieur le Directeur,  
le plus vif intérêt à l'École de Rome, &  
je suis très disposé à secourir, autant qu'il  
dépendra de moi, vos vœux éclairés &  
favorables aux progrès de l'instruction  
des élèves de cet établissement. Je ne  
manquerai donc pas de le comprendre  
dans la distribution des livres du répertoire,  
si le projet de loi relatif au prêt fait  
à la Librairie reçoit la sanction législative.  
Mes bonnes intentions ne s'arrêteront pas  
là; je continuerai d'admettre l'Académie  
de Rome au partage des ouvrages d'art  
aux quels une dérogation sera dans  
le cas

M<sup>r</sup> Le Directeur de l'Académie royale de France  
à Rome

le cas de souscrire par la suite.  
Acsny, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération distinguée.  
Le Ministre du Commerce  
& des travaux publics

A Chierzy